

Modalités concours réemploi 2023

Reconditionnement de matériaux

Donner une 2^{ème} vie aux objets

ARTICLE 1 - Organisation du concours

Cet évènement est **organisé par le groupe projet "Imaginons le réemploi sur les Portes du Haut-Doubs"**, soutenu par la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs et Préval Haut-Doubs.

ARTICLE 2 - Thématique

Le but du concours est de mettre en valeur des œuvres ou créations réalisées à partir d'objets et de matériaux seconde main. La création peut se décliner sous la forme d'une œuvre artistique, décorative, d'un objet utile ou d'un mobilier.

ARTICLE 3 - Conditions de participation

Le concours est ouvert à tous, particuliers comme professionnels, sans limite d'âge. L'inscription à l'évènement est gratuite. Les candidats devront se placer dans l'une des trois catégories : -Artistique (créer une réalisation innovante et originale) -Atypique (utilisation de matériaux surprenants) - Jeunes (réalisé par un jeune de moins de 15 ans) N'est autorisée qu'une réalisation par personne.

ARTICLE 4 - Les matériaux utilisés

L'idée est de valoriser des produits destinés initialement à aller en déchèteries. Vous pouvez utiliser des produits d'occasion ou des poubelles de TRI. L'intérêt de ce concours est la revalorisation de ces matériaux, c'est pourquoi il faut limiter au maximum l'utilisation de matériaux neufs mis à part la visserie, colle..

ARTICLE 5 - La vocation de l'œuvre

Les 5 premières œuvres de chaque catégorie seront exposées le 15 octobre, au marché des producteurs à NODS. Si impossible de la déplacer, plusieurs photos donneront un aperçu de la démarche. Les œuvres pourront être proposées à la vente, au profit de l'artiste/artisan /association qui l'aura réalisée.

ARTICLE 6 - Critères de notation de l'œuvre

L'œuvre sera jugée selon son esthétisme, son ingéniosité, le talent de son créateur, mais également sur sa vertu environnementale. Il vous est donc demandé de renseigner les poids des différents matériaux utilisés pour votre œuvre, et le temps de travail qui vous a été nécessaire pour la réaliser. Une photo avant et après construction est aussi attendue.

ARTICLE 7 - Dotation

Des bons d'achat dans les recycleries et matériauthèques partenaires sont à gagner pour les gagnants de chacune de catégories. Les gagnants seront désignés par le jury.

ARTICLE 8 - Calendrier et échéances du concours :

- Candidatures entre le 22 avril et le 30 septembre 2023
- Rendu du projet avant le 4 octobre à minuit dernier délai
- Sélection des finalistes par le jury entre le 5 et le 15 octobre
- Exposition et sélection des gagnants par le jury le 15 octobre

ARTICLE 9 - Données personnelles:

Les données personnelles (nom, prénom, lieu d'habitation) des participants sont utilisées uniquement pour le jeu et respectent la loi RGPD. Ils ne sont pas conservés par l'établissement organisateur après la fin de ce dernier.